

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exigées en vertu de Règlement sur les produits dangereux 2023.

Date d'édition/Date de révision 19 Août 2026

Version 1.07

Rubrique 1. Identification

Nom du produit : ADS512 CORAFLOX ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B
Code du produit : 00406989
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.
Utilisation de la substance/ du mélange : Revêtement.
Utilisations non recommandées : Non applicable.

Fournisseur : CANADIAN INDUSTRIES
INDUSTRIES CANADIENNES
1550, rue Ampère, bureau 500
Boucherville (Québec) J4B 7L4
Canada

The Pittsburgh Paints Co.
500 Cranberry Woods Drive,
Cranberry Township, PA 16066
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : 1-833-477-1553 (U.S. and Canada)
SETIQ Interior de la República: 800-00-214-00 (México)
Renseignements Techniques : 1-800-441-9695 (U.S. and México)
1-800-387-2253 (Canada)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE
(Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Section 2. Identification des dangers

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES -
Catégorie 2
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Mentions de danger :

Danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Nocif par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (organes de l'audition)

Conseils de prudence

Prévention :

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention :

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage :

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives si inhalées. Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer ou de silicose dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou aux brumes de pulvérisations. L'exposition répétée de fortes concentrations de vapeur peut provoquer une irritation des voies respiratoires et des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. L'inhalation de concentrations de vapeurs ou

Code du produit	00406989	Date d'édition 19 Août 2026	Version 1.07
Nom du produit	ADS512 CORAFLOX ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B		

Section 2. Identification des dangers

d'aérosols supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Ce produit contient du formaldéhyde ou peut dégager du formaldéhyde à raison de plus de 0.5 ppm dans certaines conditions. Le formaldéhyde présente un danger connu de cancer et constitue un sensibilisant cutané ainsi qu'un sensibilisant respiratoire. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.

Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 42.4 % (orale), 69.3 % (cutanée), 69.8 % (par inhalation)

: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom du produit : ADS512 CORAFLOX ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS
talc sans fibres asbestiformes	Fibres minérales naturelles - Talc; Talc, sans amiante; talc (Mg3H2(SiO3)4); talc ne contient pas des fibres de l'amiante	≥10 - ≤30*	14807-96-6
acides gras, non saturés C18., dimères, produits de réaction avec 1-pipérazine éthanamine et tall oil	acides gras, insaturés en C18, dimères, produits de réaction avec 1-pipérazineéthanamine et tallol	≥10 - ≤30*	206565-89-1
xylène	xylène, mélange d'isomères, pur; Xylène (mélange d'isomères); xylène, brut	≥10 - ≤30*	1330-20-7
minéraux du groupe des micas	Minéraux du groupe des micas; silicate de potassium et de aluminium	≥5 - ≤10*	12001-26-2
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)- (n > 6)	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)-; Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], alpha-(2-aminomethylethyl)- omega -(2-aminomethylethoxy)-; .alpha.,.omega.-Diaminopolypropylene glycol; Jeffamine 400; Jeffamine D 600; polyoxypropylenediamine; Diaminopolypropylene glycol; Poly(oxy (methyl-1,2-ethanediyl)), alpha-(2-aminomethylethyl)-omega-(2-aminomethylethoxy)-; poly (oxypropylene)diamine; Poly(oxy(methyl-1,2-ethanediyl)), .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-	≥3 - ≤7*	9046-10-0

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

	(2-aminomethylethoxy)-		
4-tert-butylphénol	p-tert-butylphénol	≥1 - ≤5*	98-54-4
Éthylbenzène	Ethylbenzène	≥1 - ≤5*	100-41-4
Alcool butylique normal	Butan-1-ol; butane-1-ol; n-butanol; alcool n-butylique; alcool butylique; 1-butanol	≥1 - ≤5*	71-36-3
quartz (SiO2) (<10 microns)	quartz; Silices cristallines: quartz; Silice	≥0.1 - 1*	14808-60-7

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Code du produit	00406989	Date d'édition 19 Août 2026	Version 1.07
Nom du produit	ADS512 CORAFLON ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B		

Section 4. Premiers soins

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
poids fœtal réduit
augmentation de la mortalité fœtale
malformations du squelette

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Code du produit	00406989	Date d'édition 19 Août 2026	Version 1.07
Nom du produit	ADS512 CORAFLON ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B		

Section 4. Premiers soins

- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

- Dangers spécifiques du produit** : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal
Formaldéhyde.

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- | | |
|--------------------------------------|---|
| Intervenants en cas d'urgence | : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». |
| Précautions environnementales | : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). |

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- | | |
|--------------------------|---|
| Petit déversement | : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. |
| Grand déversement | : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets. |

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- | | |
|------------------------------|--|
| Mesures de protection | : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. |
|------------------------------|--|

Section 7. Manutention et stockage

- Précautions particulières

Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

: Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche de données de sécurité (s) pour l'autre ou les composants avant mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun de ses parties.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

: Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
talc sans fibres asbestiformes	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 2 mg/m³. Forme: particules respirables. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) TWA 8 heures: 2 mg/m³. Forme: Respirable. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 2 mg/m³. Forme: particules de la fraction respirable de l'aérosol. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) TWA 8 heures: 2 mg/m³. Forme: Fraction alvéolaire. Aucun.
acides gras, non saturés C18., dimères, produits de réaction avec 1-pipérazine éthanamine et tall oil xylène	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

minéraux du groupe des micas

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)- (n > 6)
 4-tert-butylphénol
 Éthylbenzène

[diméthylbenzène]

OEL 8 heures: 100 ppm.

OEL 15 minutes: 651 mg/m³.

OEL 15 minutes: 150 ppm.

OEL 8 heures: 434 mg/m³.

CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025)

[xylène (isomères o, m et p)]

TWA 8 heures: 100 ppm.

STEL 15 minutes: 150 ppm.

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)

[xylène (isomères o-, m-, p)]

STEL 15 minutes: 150 ppm.

TWA 8 heures: 100 ppm.

CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)

[Xylène]

VEMP 8 heures: 100 ppm.

VEMP 8 heures: 434 mg/m³.

VECD 15 minutes: 150 ppm.

VECD 15 minutes: 651 mg/m³.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)

[xylène]

STEL 15 minutes: 150 ppm.

TWA 8 heures: 100 ppm.

CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)

OEL 8 heures: 3 mg/m³. Forme: Respirable.

CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025)

TWA 8 heures: 3 mg/m³. Forme: Respirable.

CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)

TWA 8 heures: 3 mg/m³. Forme: matières particulaires respirables.

CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)

VEMP 8 heures: 0.1 mg/m³. Forme: particules de la fraction respirable de l'aérosol.

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)

STEL 15 minutes: 6 mg/m³. Forme: Fraction alvéolaire.

TWA 8 heures: 3 mg/m³. Forme: Fraction alvéolaire.

Aucun.

Aucun.

CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)

OEL 8 heures: 100 ppm.

OEL 8 heures: 434 mg/m³.

OEL 15 minutes: 543 mg/m³.

OEL 15 minutes: 125 ppm.

CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025)

TWA 8 heures: 20 ppm.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Alcool butylique normal	CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 20 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 20 ppm. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 125 ppm. TWA 8 heures: 100 ppm. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 60 mg/m³. OEL 8 heures: 20 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) TWA 8 heures: 15 ppm. C: 30 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 20 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 20 ppm. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 30 ppm. TWA 8 heures: 20 ppm.
quartz (SiO2) (<10 microns)	CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 0.025 mg/m³. Forme: particules respirables. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) [silice, cristallin - quartz alpha et cristobalite] TWA 8 heures: 0.025 mg/m³. Forme: Respirable. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [Silice cristalline (Quartz ou tripoli)] TWA 8 heures: 0.1 mg/m³. Forme: matières particulaires respirables. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Silice cristalline, quartz] VEMP 8 heures: 0.1 mg/m³. Forme: particules de la fraction respirable de l'aérosol. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) TWA 8 heures: 0.05 mg/m³. Forme: Fraction alvéolaire.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- | | |
|--|---|
| Contrôles d'ingénierie appropriés | : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion. |
| Contrôle de l'action des agents d'environnement | : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. |

Mesures de protection individuelle

- | | |
|--------------------------------------|--|
| Mesures d'hygiène | : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail. |
| Protection oculaire/faciale | : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place. |
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. |
| Protection du corps | : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques. |
| Autre protection pour la peau | : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit. |
| Protection respiratoire | : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. |

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

- État physique : Liquide.
- Couleur : Non disponible.
- Odeur : Caractéristique.
- Seuil olfactif : Non disponible.
- pH : Non applicable.
- Point de fusion et point de congélation : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition : >37.78°C (>100°F)
- Point d'éclair : Vase clos: 32.22°C (90°F)
- Taux d'évaporation : Non disponible.
- Inflammabilité : Non disponible.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Non disponible.
- Tension de vapeur :

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Éthylbenzène	9.30076	1.2				

- Densité de vapeur relative : Non disponible.
- Densité relative : 1.27
- Densité (lb / gal) : 10.6
- % Solide. (p/p) : 80.686
- Solubilité(s) :

Médias	Résultat
l'eau froide	Non soluble

- Miscible avec l'eau : Non.
- Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.
- Température d'auto-inflammation :

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
Alcool butylique normal	355	671	EU A.15

- Température de décomposition : Non disponible.
- Viscosité :
 - Dynamique (température ambiante): Non disponible.
 - Cinématique (température ambiante): Non disponible.
 - Cinématique (40°C (104°F)): >21 mm²/s (>21 cSt)

Code du produit	00406989	Date d'édition	19 Août 2026	Version	1.07
Nom du produit	ADS512 CORAFLON ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B				

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes

Produits de décomposition dangereux : Tout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone oxydes d'azote Formaldéhyde. oxyde/ oxydes de métal

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient

xylène

Résultat

Rat - Orale - DL50

4.3 g/kg

Lapin - Cutané - DL50

1.7 g/kg

Lapin - Cutané - DL50

1555 mg/kg

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminomethylethyl)-ω-(2-aminomethylethoxy)- (n > 6)

Rat - Orale - DL50

1100 mg/kg

Rat - Orale - DL50

2.95 g/kg

Lapin - Cutané - DL50

2.29 g/kg

4-tert-butylphénol

Rat - Orale - DL50

3.5 g/kg

Lapin - Cutané - DL50

17.8 g/kg

Rat - Inhalation - CL50 Vapeur

Éthylbenzène

Code du produit	00406989	Date d'édition	19 Août 2026	Version	1.07
Nom du produit	ADS512 CORAFLON ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B				

Section 11. Données toxicologiques

Alcool butylique normal	17.8 mg/l [4 heures] Lapin - Cutané - DL50 3400 mg/kg <u>Effets toxiques:</u> Oeil - Lésions cornéennes Cardiaque - Fréquence cardiaque Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée Rat - Orale - DL50 790 mg/kg <u>Effets toxiques:</u> Foie - Dégénérescence de la stéatose hépatique Rein et uretère et vessie - Autres changements Sang - Autres changements Rat - Inhalation - CL50 Vapeur 24000 mg/m³ [4 heures]
-------------------------	--

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
xylène	Lapin - Peau - Modérément irritant <u>Durée du traitement/de l'exposition:</u> 24 heures <u>Quantité/concentration appliquée:</u> 500 mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Alcool butylique normal	Lapin - Yeux - Opacité de la cornée OECD <u>Potentiel d'irritation:</u> 4

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit]
: Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit]
: Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
talc sans fibres asbestiformes	2A	-	A4
xylène	3	-	A4
Éthylbenzène	2B	-	A3
quartz (SiO2) (<10 microns)	1	Est un cancérogène humain connu.	A2

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit]
: Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
talc sans fibres asbestiformes	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
xylène	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Alcool butylique normal	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Éthylbenzène	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (organes de l'audition) - Catégorie 2
quartz (SiO2) (<10 microns)	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (inhalation) - Catégorie 1

Risque d'absorption par aspiration

Code du produit	00406989	Date d'édition 19 Août 2026	Version 1.07
Nom du produit	ADS512 CORAFLON ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B		

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation	: Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures. Dégraisse la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmolement rougeur
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur sécheresse gerçure la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette
Ingestion	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales poids fœtal réduit augmentation de la mortalité fœtale malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Conclusion/Résumé	: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Ce produit contient du formaldéhyde ou peut dégager du formaldéhyde à raison de plus de 0.5 ppm dans certaines conditions. Le formaldéhyde présente un danger connu de cancer et constitue un sensibilisant cutané ainsi qu'un sensibilisant respiratoire. Ce produit contient de la silice cristalline pouvant causer le cancer du poumon ou la silicose. Le risque de cancer ou de silicose dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière des surfaces de ponçage ou aux bruines de pulvérisations. L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des
-------------------	---

Section 11. Données toxicologiques

concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Il existe des preuves que des surexpositions répétées à la vapeur de solvants organiques, combinées à une exposition à des bruits forts continuels, peuvent provoquer une plus grande perte de l'audition que dans le cas d'une exposition au bruit seulement. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements. Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux. L'exposition à la vapeur d'amine a été signalée comme provoquant un œdème cornéen transitoire décrit comme un voile bleu, un effet de halo, une vision trouble ou floue pendant plusieurs heures. Cette condition est généralement temporaire et ne provoque pas d'effets visuels permanents. Lorsque la protection oculaire appropriée spécifiée dans la section 8 est portée, l'exposition est considérablement réduite et la condition n'a pas été observée.

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles
: Non disponible.
- Effets différés possibles
: Non disponible.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles
: Non disponible.
- Effets différés possibles
: Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit]
: Non disponible.

- Généralités
: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité
: Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité
: Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction
: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
ADS512 CORAFLOX ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B	4166.0	2117.5	N/A	21.0	2.7
xylène	4300	1700	N/A	11	1.5
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], α-(2-aminométhylethyl)-ω-(2-aminométhylethoxy)- (n > 6)	1100	1555	N/A	N/A	N/A
4-tert-butylphénol	2950	2290	N/A	N/A	N/A
Éthylbenzène	3500	17800	N/A	17.8	1.5
Alcool butylique normal	790	3400	N/A	24	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
4-tert-butylphénol	Aiguë - CE50 - Eau douce OECD Algues - Green algae - <i>Selenastrum capricornutum</i> - Phase de croissance exponentielle 16.91 mg/l [72 heures] Effet: Population
Éthylbenzène	Aiguë - CE50 - Eau douce Daphnie 1.8 mg/l [48 heures] Chronique - NOEC - Eau douce Daphnie - <i>Ceriodaphnia dubia</i> 1 mg/l
Alcool butylique normal	Aiguë - CL50 OECD 203 Poisson 1376 mg/l [96 heures]

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat
Éthylbenzène	79% [10 jours] - Facilement

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Code du produit	00406989	Date d'édition 19 Août 2026	Version 1.07
Nom du produit	ADS512 CORAFLON ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B		

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
xylène	-	-	Facilement
Éthylbenzène	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
xylène	3.12	7.4 à 18.5	Faible
4-tert-butylphénol	3	67.61 [OCDE 305 C, Directive METI (test de concentration en substances chimiques dans les poissons)]	Faible
Éthylbenzène	3.6	79.43	Faible
Alcool butylique normal	1	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Code du produit	00406989	Date d'édition 19 Août 2026	Version 1.07
Nom du produit	ADS512 CORAFLON ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B		

Section 14. Informations relatives au transport

	DOT	TDG	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3469	UN3469	UN3469	UN3469
Désignation officielle de transport de l'ONU	PAINT, FLAMMABLE, CORROSIVE	PAINT, FLAMMABLE, CORROSIVE	PAINT, FLAMMABLE, CORROSIVE	PAINT, FLAMMABLE, CORROSIVE
Classe(s) Groupe d'emballage	3 (8) III	3 (8) III	3 (8) III	3 (8) III
Dangers environnementaux	Oui.	Oui.	Yes.	Yes. The environmentally hazardous substance mark is not required.
Substances polluantes en milieu marin	(acides gras, non saturés C18., dimères, produits de réaction avec 1-pipérazine éthanamine et tall oil)	(acides gras, non saturés C18., dimères, produits de réaction avec 1-pipérazine éthanamine et tall oil)	(fatty acids, C18-unsatd., dimers, reaction products with 1-piperazineethanamine and tall oil)	Non applicable.

Autres informations

- DOT** : Ce produit n'est pas réglementé comme polluant marin lorsqu'il est transporté par voie navigable intérieure en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg ou par voie routière, ferroviaire ou aérienne intérieure en format non en vrac, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de §§ 173.24 et 173.24a. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.
- TDG** : La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport routier ou ferroviaire.
- Produit RQ (lb)** : 702.31
- RQ substances** : (xylène, Éthylbenzène)
- IMDG** : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.
- IATA** : La marque « substance dangereuse pour l'environnement » peut apparaître si elle est requise par d'autres règlements sur le transport.

- Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

- Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non applicable.

Section 15. Informations sur la réglementation

Liste d'inventaire

- Australie** : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Canada** : Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Chine** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Union économique eurasiatique** : **Inventaire de la Fédération russe**: Indéterminé.

Code du produit	00406989	Date d'édition	19 Août 2026	Version	1.07
Nom du produit	ADS512 CORAFLON ADS PVDF BONDING PRIMER COMPONENT B				

Section 15. Informations sur la réglementation

Japon	: Inventaire du Japon (CSCL): Un composant au moins n'est pas répertorié. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Indéterminé.
Philippines	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
République de Corée	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Taïwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Viêt-Nam	: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

**Veillez vous référer à la section 2 de ce document pour les classifications de danger du SGH.
C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière.**

Date d'édition/Date de révision : 19 Août 2026

Organisation ayant préparé la FDS : EHS

Légende des abréviations :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Déni de responsabilité

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.